

Association des Ombudsmans de la Méditerranée

جمعية الأمبودسمان المتوسطيين

Asociación de Ombudsman del Mediterráneo

Association of Mediterranean Ombudsmen



4^{ème} Rencontre de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée

Madrid, 14-15 Juin 2010

« **Résolution** »

Résolution

Nous membres de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée ;

Réunis à Madrid les 14 et 15 juin 2010 ;

Remerciant M. Enrique Múgica Herzog, Défenseur du Peuple (d'Espagne) pour les travaux d'organisation de cette rencontre et pour son hospitalité ;

Remerciant tous les participants et intervenants dans les différentes sessions de la rencontre ;

Conscients que seul le développement d'une solidarité agissante, rapide et effective alliant à la fois les impératifs du développement de la dignité humaine et de la sécurité pour tous, sera à même d'apporter une réponse durable et efficace au phénomène de l'immigration et aux problèmes qui en découlent ;

Convaincus que les migrations internationales, y compris toutes les situations de déplacement, ont des effets positifs sur les pays d'accueil, de transit et d'origine lorsque ces flux sont bien gérés ;

Conscients que la gestion des flux migratoires ne peut se faire uniquement à travers des mesures restrictives, mais nécessite également une action concertée à différents niveaux, sur les causes profondes de la migration ;

Affirmant que les migrations irrégulières et le trafic des êtres humains doivent être combattus efficacement, dans le cadre d'une politique claire et cohérente respectant les droits fondamentaux des migrants et leur dignité ;

Nous engageons à :

- ❖ Promouvoir et défendre les droits fondamentaux et le respect de la dignité des migrants ;
- ❖ Veiller au respect des droits fondamentaux dans tout l'espace méditerranéen pour toutes les catégories des migrants, y compris les migrants irréguliers ;
- ❖ Appeler à mettre en œuvre une politique active d'intégration des migrants et de lutte contre l'exclusion, la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et en général, contre toute forme de fanatisme ;
- ❖ Harmoniser les politiques de lutte contre la migration illégale, y compris la réadmission des migrants en situation irrégulière ;
- ❖ Appeler tous les Etats à assurer la protection effective des migrants qui arrivent dans leur territoire et œuvrer pour l'amélioration de la situation économique et sociale qui les affecte ;

❖ Inviter tous les Etats à coopérer pour parvenir à des solutions justes et durables aux principales causes des migrations : conflits, non respect des droits et libertés, besoins de développement, tout en procurant le perfectionnement du cadre normatif en vigueur ;

❖ Prendre des dispositions pour l'égalité des droits sociaux, économiques et culturels des migrants, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, du logement, de la santé, de l'éducation, du regroupement familial et de la prévention, surtout pour les groupes les plus vulnérables ;

❖ Reconnaître aux migrants des droits politiques et civiques, notamment le droit d'association ;

❖ Encourager le partenariat et la coopération entre les institutions de défense des droits fondamentaux et de médiation en matière de traitement des plaintes et doléances émanant des migrants, ainsi que l'action des organisations internationales dans ce domaine.